

Sujet : [INTERNET] projet d'arrêté pour deux périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau

Date : Thu, 29 Apr 2021 08:53:12 +0200

De : Sam DASSONVILLE

Je m'oppose totalement au projet d'arrêté pour les raisons suivantes :

- Rien ne justifie deux périodes complémentaires de vénerie sous terre du blaireau.

- Le blaireau est un animal protégé, partie intégrante de notre environnement, dont les faibles dégradations qui lui seraient reprochées ne justifieraient nullement la pratique disproportionnée dite de la "vénerie sous terre".

- Cette pratique est en effet particulièrement barbare et cruelle : elle peut et doit être évitée.

- De plus, il faudrait pouvoir démontrer que les dommages notamment sur les cultures soient réellement conséquents, qu'il n'existe aucune autre solution alternative, et que la survie de l'espèce ne soit pas localement mise en danger.

Conséquemment, je vous demande de ne pas donner suite à ce projet d'arrêté, et de bien vouloir prévoir la publication d'une synthèse des avis qui vous ont été envoyés.

Veillez recevoir l'expression de mes salutations citoyennes distinguées, mais vigilantes.

Sam Dassonville